



Contrat Régional de Développement Durable du Pays Sud Charente Dispositif de soutien à la réalisation de projets exemplaires en éco-construction

Règlement

1. Contexte

Le Pays Sud Charente est engagé depuis 2008 dans un Contrat Local Initiatives Climat, en partenariat avec la Région Poitou-Charentes et l'ADEME, afin de favoriser une dynamique locale pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et agir contre le changement climatique à l'échelle du territoire.

Le secteur du bâtiment, qui représente 16% des émissions de gaz à effet de serre en Sud Charente, constitue un axe d'intervention prioritaire du CLIC. L'objectif en la matière est de favoriser la diffusion des techniques d'économie d'énergie et des éco-matériaux dans les travaux de construction et de rénovation.

Aussi, le Pays Sud Charente et la Région Poitou-Charentes lancent en 2011 un dispositif de soutien à la réalisation de bâtiments exemplaires en éco-construction dans l'habitat privé en Sud Charente, dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable du territoire, afin de constituer un réseau de sites vitrines sur le territoire.

2. Objectifs

L'objectif est de favoriser la réalisation et la valorisation de 5 opérations exemplaires en matière d'éco-construction sur la période 2011-2013.

Ce dispositif vise à promouvoir et favoriser les projets

- réalisés selon une approche globale de l'impact environnemental du bâti et des travaux,
- présentant une dimension de partage d'expérience et d'ouverture au public.

3. Public cible

Dans un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur résidentiel, ce dispositif vise les particuliers résidant au titre de résidence principale en Pays Sud Charente, pour un projet de bâtiment situé en Pays Sud Charente.

4. Conditions d'éligibilité

Sont concernés les projets de construction neuve ou de réhabilitation globale.

4.1. Critères liés aux caractéristiques techniques du projet

Les projets devront être réalisés dans une approche globale de l'impact environnemental des travaux, et prendre en compte les 6 axes suivants :

- Conception bioclimatique
- Maîtrise des consommations d'énergie Energies renouvelables
- Eco-matériaux
- Gestion économe de l'eau
- Gestion des déchets de chantier

Afin de vérifier la performance du projet sur le plan énergétique, une étude thermique devra être réalisée (après sélection des projets) sur la base du cahier des charges fourni par l'Espace Info Energie. Le concours financier apporté dans le cadre du présent dispositif prendra en charge les dépenses liées à cette étude, et un accompagnement à la lecture des résultats et à la définition du programme de travaux sera apporté aux candidats sélectionnés par le conseiller info énergie du CAUE.

4.2. Critères liés aux conditions de communication et d'ouverture au public

- Réalisation et diffusion de documents et d'outils de présentation du projet et des travaux. A minima, les candidats devront réaliser ou faire réaliser un journal de bord illustré en phase chantier, selon une fréquence trimestrielle, et réaliser un panneau explicatif du projet apposé pendant les travaux à la vue du public et faisant apparaître le soutien financier des partenaires. Le Pays prendra en charge la diffusion des documents sur son site Internet et les dépenses liées à l'impression, dans la limite d'un budget défini annuellement pour l'ensemble du programme.
- Accueil du public sur le site en présence d'une personne ayant réalisé les travaux, a minima lors d'évènements ou visites organisés notamment en cours de chantier par le Pays Sud Charente, l'Espace Info Energie du CAUE, Maisons paysannes de Charente ou la Région Poitou-Charentes, selon un calendrier établi annuellement avec le maître d'ouvrage (maximum 5 dates par an).
- Afin de constituer des données de référence, les lauréats s'engageront à effectuer un suivi de leurs consommations énergétiques et un suivi financier du projet, et à transmettre ces informations au Pays Sud charente.

5. Dossier de candidature

5.1. Dépôt de candidature et sélection des projets

Dans un premier temps, la sélection des dossiers sera réalisée sur la base d'un dossier d'intention adressé au siège du Pays Sud Charente, 2 rue Jean Rémon, 16210 Chalais.

Il sera constitué des pièces suivantes :

- Courrier de candidature adressé à Madame la Présidente du Conseil Régional
- Dossier type
- Plan de masse
- Esquisses
- Photos

L'examen et la sélection des dossiers de candidature seront réalisés par un comité technique constitué du Pays Sud Charente, de l'Espace Info Energie du CAUE et de l'association Maisons Paysannes de Charente, selon la grille d'analyse suivante :

Critère	Pondération
Conception bioclimatique	/25
Maîtrise de l'énergie	/25
Energies renouvelables	/15
Eco-matériaux (énergie grise, origine géographique, impact sanitaire)	/20
Gestion de l'eau	/10
Gestion des déchets	/5

Pour être sélectionnés, les projets devront obtenir une note globale minimale de 75 /100.

L'accessibilité des sites et bâtiments aux personnes en situation de handicap devra être prise en compte dans les projets.

La rénovation du bâti existant étant un objectif prioritaire du Contrat Local Initiatives Climat, au moins deux projets soutenus concerneront la réhabilitation, une partie de l'enveloppe sera donc réservée dans ce but.

Une répartition des projets sur l'ensemble du territoire Sud Charente sera recherchée.

Les candidats seront avertis par courrier de leur sélection ou non au dispositif.

Une audition des porteurs de projet retenus sera ensuite organisée avec les membres du comité technique, afin de définir conjointement les étapes à suivre pour la réalisation du projet.

5.2. Dépôt du dossier de demande de subvention

Le dossier de demande de subvention sera adressé au Pays dans un second temps.

Il sera constitué des pièces suivantes :

- Formulaire type de demande de subvention
- Plan de financement prévisionnel
- Devis
- RIB
- Plans de masse et de situation
- Attestation de permis de construire ou déclaration préalable
- Copie d'une pièce d'identité
- Fiche type accessibilité
- Fiche type énergie

6. Soutien financier

Les maîtres d'ouvrage sélectionnés pourront bénéficier du soutien financier de la Région à travers le Contrat Régional de Développement Durable du Pays Sud Charente, dans un plafond d'aide de 3000 € par projet, et selon les taux d'intervention suivants :

- 100% des dépenses pour la réalisation de l'étude thermique et du test d'étanchéité à l'air
- 25% des dépenses de
 - Conception bioclimatique
 - Economies d'énergie (travaux d'isolation, régulation des installations d'énergie, ventilation, systèmes de chauffage économes...)
 - Gestion économe de l'eau (système de récupération d'eau pluviale, équipements économes, système d'assainissement...)
 - Achat et pose d'éco-matériaux
 - Dépenses liées à la communication sur le projet

Ces aides ne seront pas cumulables avec les autres dispositifs de soutien de la Région, hormis pour la réalisation des installations en énergies renouvelables, pour lesquelles des aides complémentaires pourront être sollicitées dans le cadre du Fonds Régional d'Excellence Environnementale Poitou-Charentes selon les conditions en vigueur.

7. Valorisation des opérations et règles de partenariat

La Région et le Pays Sud Charente souhaitent valoriser la méthodologie employée et les résultats de la démarche par la réalisation d'actions de communication et de diffusion de l'information. Aussi, en complément des éléments mentionnés à la partie 4.2, les candidats à l'appel à projets les autorisent à réaliser de telles actions sur le travail effectué.

Ces actions pourront prendre différentes formes : publications, colloques ou manifestations, journées techniques, photos, films, présentations des projets lauréats lors de journées techniques, réalisation de fiches bonnes pratiques pour présenter les points forts et innovants des projets.

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à mettre à disposition et/ou à autoriser la Région et le Pays à utiliser les supports nécessaires (méthodologie, présentations, témoignages...) à ces actions de communication ainsi qu'à apporter leurs témoignages.

8. Contacts

Pays Sud Charente

Amélie Longuenesse

2 rue Jean Rémon, 16210 Chalais

Tel : 05.45.98.18.52

clic@pays-sud-charente.com